

La démarche d'adaptation de domicile : rôles et responsabilités

Pour assurer la réussite de votre projet d'adaptation de domicile, vous devez participer activement à sa réalisation. La Société s'engage pour sa part à vous soutenir dans votre démarche. Plusieurs intervenants vous assisteront et vous conseilleront pour que votre projet réponde à vos besoins admissibles selon la couverture offerte par le régime d'assurance automobile du Québec.

VOS RESPONSABITÉS OU CELLES DE VOTRE REPRÉSENTANT :

- Informer la Société avant de faire adapter votre domicile.
- Informer la Société si un déménagement est envisagé ou avant d'acquérir un nouveau domicile.
- Tenir compte de vos incapacités et de vos besoins dans le choix d'un nouveau domicile.
- Vous assurer auprès de la Société que le domicile choisi est admissible à la couverture d'assurance.
- Vous procurer une autorisation écrite du propriétaire ou du syndic pour exécuter les travaux, lors de modifications dans un immeuble locatif.
- Choisir l'ergothérapeute, le consultant en architecture et les soumissionnaires (entrepreneurs généraux titulaires d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec).
- Obtenir l'autorisation de la Société avant de procéder à l'achat d'équipements nécessaires à l'adaptation.
- Faire connaître vos besoins.
- Participer à la mise en œuvre du projet d'adaptation et collaborer à la démarche en respectant les possibilités et les limites de la directive sur l'adaptation du domicile.
- Faire exécuter les travaux.
- Obtenir les garanties de vos fournisseurs.
- Assurer l'entretien des nouvelles installations.
- Obtenir l'autorisation de la Société avant de procéder à la réparation des équipements d'adaptation.
- Faire un plan d'urgence avec votre municipalité.



Numéro de réclamation :

RESPONSABITÉS DU CONSEILLER EN SERVICES AUX ACCIDENTÉS DE LA SOCIÉTÉ :

- Valider votre admissibilité à une adaptation domiciliaire.
- Vous expliquer la couverture d'assurance dans le cadre de l'adaptation de domicile.
- S'informer de vos besoins.
- Vous accompagner dans la démarche d'adaptation de votre domicile, notamment pour la recherche des soumissions.
- Coordonner les actions des différents intervenants.
- S'assurer de votre compréhension, de votre adhésion et de votre participation et convenir avec vous des démarches à entreprendre.
- Déterminer le type d'adaptation selon les besoins temporaires, occasionnels ou permanents que vous présentez et en fonction de votre environnement social.
- Faire une demande de services professionnels à l'ergothérapeute, selon votre choix.

NOM : _____

TÉLÉPHONE : _____

RESPONSABITÉS DE L'ERGOTHÉRAPEUTE :

- Évaluer vos capacités fonctionnelles.
- Préciser vos besoins d'adaptation et faire les recommandations nécessaires à l'adaptation de votre domicile.
- Participer au projet d'adaptation de domicile qui tient compte des critères d'admissibilité de la couverture d'assurance et de vos attentes (notamment prendre connaissance des solutions d'adaptations proposées par le consultant en architecture et des plans et devis de manière à s'assurer que vos besoins fonctionnels sont comblés).
- Vous assister dans vos démarches auprès des fournisseurs d'équipements spécialisés.
- S'assurer que les adaptations réalisées sont fonctionnelles et sécuritaires.

NOM : _____

TÉLÉPHONE : _____

RESPONSABILITÉS DU CONSULTANT EN ARCHITECTURE :

- Vous présenter les démarches liées au projet d'aménagement, notamment la recherche de soumissions, la signature du contrat avec l'entrepreneur, le paiement des sommes autorisées et les recours possibles auprès des fournisseurs, le cas échéant.
- Proposer, en collaboration avec vous, l'ergothérapeute et le professionnel en adaptation de domicile, la solution appropriée au moindre coût.
- Préparer les documents détaillant les travaux (plans et devis) du projet d'adaptation conformément à la solution retenue par la Société, en tenant compte de l'utilisation de matériaux de construction standards et du choix des modifications au moindre coût.
- Soumettre le tout à la Société pour approbation.
- Vous remettre le devis et les dessins afin que vous obteniez les soumissions requises.
- Valider les soumissions reçues et faire une recommandation concernant la somme à allouer au projet.
- Vous offrir, au besoin, un soutien durant le processus.
- Visiter votre domicile pour vérifier la conformité des travaux.

NOM : _____

TÉLÉPHONE : _____

RESPONSABILITÉS DU PROFESSIONNEL EN ADAPTATION DE DOMICILE DE LA SOCIÉTÉ :

- Analyser les recommandations de l'ergothérapeute.
- Rédiger une description des besoins admissibles en fonction de la couverture d'assurance.
- Prendre connaissance des plans et devis produits par le consultant en architecture.
- S'assurer que la solution proposée répond à vos besoins admissibles selon la solution appropriée au moindre coût.
- Déterminer le montant de l'aide financière accordée en fonction de la recommandation du consultant en architecture découlant de son analyse des soumissions et de son estimation détaillée des coûts.
- Effectuer le remboursement des travaux et des équipements admissibles prévus dans la solution retenue.



Coordonnées pour l'envoi de documents par la poste ou par télécopieur :

Société de l'assurance automobile du Québec
Case postale 2500, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8A2

Télécopieur : **418 643-1654** ou **1 866 289-7952**